



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

AVIS PUBLIC
DATES DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière, de la susdite Ville, que lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2018, le Conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 440-12-18, le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2019.

Les séances ordinaires auront lieu, à la salle du Conseil municipal au 330, montée de l'Église, à 19 h 00, les 15 janvier, 12 février, 12 mars, 09 avril, 14 mai, 11 juin, 09 juillet, 13 août, 10 septembre, 08 octobre, 12 novembre et 10 décembre.

Cette résolution peut être consultée aux bureaux administratifs de la Ville situés au 330, montée de l'Église, Saint-Colomban, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et 13 h à 17 h et le vendredi de 7 h 30 à 12 h et sur son site Internet à l'adresse suivante : st-colomban.qc.ca

DONNÉ À SAINT-COLOMBAN, CE DIX-NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DE L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Stéphanie Parent, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie au bureau de la Ville, sur le site Internet de la Ville et en publiant dans le journal Infos Laurentides, édition du 19 décembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-neuvième jour de décembre de l'an deux mille dix-huit.

Me Stéphanie Parent
Greffière
sparent@st-colomban.qc.ca